



29/12/2022

Fonds de droit français

GROUPAMA MONETAIRE

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	20
7. Annexe(s)	48
Caractéristiques de l'OPC (suite)	49
Information SFDR	61
Loi Energie Climat	69

GROUPAMA MONETAIRE - IC

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Libellé du produit	GROUPAMA MONETAIRE - IC	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0010582452	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	https://www.groupama-am.com/fr/
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Le produit est un FCP de droit français de type UCI, classé monétaire standard.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation

SOUSCRIPTEURS : Institutionnels

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		3 mois
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 936,53 €
	Rendement annuel moyen	-0,64 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 936,53 €
	Rendement annuel moyen	-0,64 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 949,21 €
	Rendement annuel moyen	-0,51 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 968,77 €
	Rendement annuel moyen	-0,31 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de 3 mois en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

		3 mois
Coûts totaux		52,21 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)		0,52 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après une période de 3 mois	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	0,08 % de la valeur de votre investissement par an.	2,1 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0,125 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	3 mois
----------------------------------	--------

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010582452/publication>. Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail serviceclient@groupama-am.fr.

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010582452/publication>.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

11 février 2022

- Ajout d'une mention précisant que le FCP relève de l'article 8 du Règlement SFDR ;
- Mise à jour du narratif Taxonomie ;
- Mise à jour des frais courants et des performances à fin décembre 2021.

08 août 2022

- Mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0%.
- Mise à jour de l'adresse du siège social de CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION.

30 décembre 2022

- Baisse de la commission de souscription non acquise au fonds qui passe à 0,5% sur les catégories d'actions M et R ;
- Mise en conformité avec le Règlement européen PRIIPS et mise en place du KID PRIIPS ;

3. RAPPORT DE GESTION

L'année écoulée a été dominée par trois thématiques principales : l'inflation, la guerre en Ukraine et la normalisation accélérée des politiques monétaires des grandes banques centrales.

Changement de ton des banques centrales dès le début d'année : la Réserve Fédérale américaine (Fed) annonce que son rythme de remontée des taux sera plus rapide que prévu, et joint le geste à la parole en mars avec sa première hausse depuis 2018. La Banque Centrale Européenne (BCE), lors de la réunion de février, laisse entendre qu'elle mènera elle aussi une politique de resserrement de plusieurs hausses. Fin février, la Russie envahit l'Ukraine, déclenchant une vague de sanctions économiques contre l'agresseur. Le marché du crédit se dégrade alors et les primes offertes par les émetteurs bancaires de haute qualité de crédit à 1 an remontent de +5 en décembre à +17 pbs fin mars.

Les conséquences du conflit en Ukraine, l'inflation durablement élevée et la politique chinoise du « zéro Covid » qui freine la croissance et désorganise les chaînes de production alimentent les craintes sur les marchés financiers. Les révisions à la baisse des perspectives de croissance se succèdent un peu partout, y compris aux Etats-Unis. C'est d'abord le secteur manufacturier qui est le plus affecté tandis que l'activité dans les services affiche une certaine résilience. Ce ralentissement de croissance s'opère dans un environnement largement inflationniste. Un temps, la Fed et la BCE conservent des approches différentes : en agissant vite, la Fed souhaite ainsi inverser la tendance haussière sur les prix, tout en empêchant un désencrage des anticipations d'inflation. Du côté de la BCE, Christine Lagarde affiche dans un premier temps une posture plus « prudente » face à l'inflation. Finalement, lors de son meeting de juin, la BCE annonce un début de relèvement de ses taux directeurs.

Pour la BCE, la réunion de juillet a été historique puisqu'elle marque la fin des taux négatifs avec une hausse de 50 points de base, plus élevée qu'attendu par le consensus de marché. Au total, la BCE aura monté son taux directeur de 250 points de base (pbs) pour s'établir à 2% fin décembre. Dans le même temps, la Fed a monté son taux de 425 pbs à 4,50% fin décembre

Après un mieux durant l'été, le marché du crédit se dégrade à nouveau à partir de fin août : persistance de l'inflation, resserrement monétaire, ralentissement économique pouvant conduire à une courte récession début 2023 sont autant de signaux défavorables. A partir de la Toussaint, les chiffres d'inflation ont semblé plafonner mais peinent jusqu'ici à refluer sensiblement. Cette tendance a apporté de la confiance aux marchés mais a invité Fed et BCE à rappeler qu'elles restent déterminées à faire redescendre à moyen terme l'inflation vers leur cible des 2%. A fin décembre, les primes offertes par les émetteurs bancaires de haute qualité de crédit à 1 an remontent à +30 pbs.

Dans ce contexte, ce qui nous a guidé dans la gestion du fonds a été d'éviter la volatilité. C'est pourquoi, dès que la BCE a montré des signes de durcissement de sa politique monétaire, nous avons cherché à réduire notre exposition en taux et en maturité. Nous avons réduit notre zone d'intervention à partir du printemps pour progressivement nous limiter essentiellement à la zone 0-3 mois. Parallèlement, nous avons entamé à cette époque la variabilisation du portefeuille (investissement sur des titres à taux variable) de façon à aborder au mieux la période de hausse de taux de la BCE. Enfin, dans une optique de contribuer à la réduction de la volatilité, nous avons diminué notre exposition obligataire dans le portefeuille au profit des instruments monétaires.

La valorisation de la part IC de Groupama Monétaire est passée de 212 315.11 € au 30/12/21 à 212 384.81 € au 29/12/2022 et sa performance annualisée a été de 0.03% contre -0,02% pour son indice de référence.

La valorisation de la part ID de Groupama Monétaire est passée de 9 880.00 € au 30/12/2021 à 9 891.63 € au 29/12/2022 et sa performance annualisée a été de 0.12% contre -0.02% pour son indice de référence.

La valorisation de la part M de Groupama Monétaire est passée de 1 024.31 € au 30/12/2021 à 1 024.64 € au 29/12/2022 et sa performance annualisée a été de 0.03% contre -0.02% pour son indice de référence.

La valorisation de la part N de Groupama Monétaire est passée de 508.92 € au 30/12/2021 à 509.08 € au 29/12/2022 et sa performance annualisée a été de 0.03% contre -0.02% pour son indice de référence.

La valorisation de la part R (mise en place le 17/11/2022) de Groupama Monétaire est passée de 500.02 € au 17/11/2021 à 500.95 € au 29/12/2022 et sa performance annualisée a été de 0.19% contre 0.17% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA ENTREPRISES IC	334 131 897,91	414 173 233,10
LA BANQUE POSTALE 281022 FIX 0.0	279 994 944,54	280 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 271022 FIX 0.0	229 995 847,30	230 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 260422 FIX 0.0	190 003 008,38	190 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 210622 FIX 0.0	165 002 658,38	165 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 040222 FIX 0.0	165 002 612,54	165 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 160922 FIX 0.0	159 997 022,28	160 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 280422 FIX 0.0	155 002 454,20	155 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 110822 FIX 0.0	150 000 291,67	150 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 200622 FIX 0.0	140 006 766,99	140 000 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : I 312 000 000,00

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : I 312 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE NATIXIS NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	 840 000,00 840 000,00
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus	 623,76 623,76
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 120 019 707,17 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Note de renvoi à l'annexe OPC - Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;

- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	28 345 537 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3^e tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2^e tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1^{er} tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Groupama Monétaire

Exercice clos le 29 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Groupama Monétaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Groupama Monétaire constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres


**YOUSSEF
BOUJANOUI**
Digitally signed by
YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF
BOUJANOUI, c=FR, o=EY
et ASSOCIES, ou=0002
817723687, email=youssef.
boujanoui@fr.ey.com
Date: 2023.04.14 12:39:37
+02'00'

Youssef Boujanoui

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2022 en EUR

ACTIF

	29/12/2022	30/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 114 623 063,72	3 505 548 318,40
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		138 739 752,88
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		138 739 752,88
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	1 993 912 723,48	3 166 797 514,25
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	1 054 325 604,04	1 727 377 809,25
Titres de créances négociables	1 029 399 228,18	1 588 020 759,19
Autres titres de créances	24 926 375,86	139 357 050,06
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	939 587 119,44	1 439 419 705,00
Organismes de placement collectif	120 019 707,17	199 965 380,80
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	120 019 707,17	199 965 380,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	690 633,07	45 670,47
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	29,18	
Autres opérations	690 603,89	45 670,47
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	1 000,00	41 037,74
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 000,00	41 037,74
COMPTES FINANCIERS	435 111 205,77	695 311 386,54
Liquidités	435 111 205,77	695 311 386,54
TOTAL DE L'ACTIF	2 549 735 269,49	4 200 900 742,68

PASSIF

	29/12/2022	30/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 529 935 755,86	4 215 112 215,36
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 525 652,42	-8 090 958,86
Résultat de l'exercice (a,b)	6 233 108,67	-6 418 449,80
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	2 528 643 212,11	4 200 602 806,70
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	111 024,08	4 394,80
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	111 024,08	4 394,80
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	111 024,08	4 394,80
DETTES	20 981 033,30	293 541,18
Opérations de change à terme de devises		
Autres	20 981 033,30	293 541,18
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	2 549 735 269,49	4 200 900 742,68

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/-0.56		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58		60 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58		45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58		18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.59		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		22 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.097	46 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.157	94 500 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.168	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.176	73 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.403	40 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.434	55 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.478	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.482	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.482	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.576	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.577	73 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.596	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.634	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.665	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.547	19 000 000,00	

	29/12/2022	30/12/2021
OISEST/0.0/FIX/I.554	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.598	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.724	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.745	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.752	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.782	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.683	23 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.817	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.680	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.718	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.868	5 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.735	12 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.934	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.915	40 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.814	47 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.957	5 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.830	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.834	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.834	2 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.791	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.981	11 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.834	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.814	43 500 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.828	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.836	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.999	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.787	7 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.062	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.885	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/I.998	14 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.297	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.184	27 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 581 019,87	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	392 693,98	474 722,62
Produits sur titres de créances	8 279 524,64	-402 486,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	623,76	
Produits sur instruments financiers à terme	1 255 265,41	65 685,27
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	11 509 127,66	137 921,89
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme	309 817,45	3 303,23
Charges sur dettes financières	1 384 716,16	2 849 239,47
Autres charges financières		
TOTAL (2)	1 694 533,61	2 852 542,70
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	9 814 594,05	-2 714 620,81
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 578 523,71	3 012 237,40
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	7 236 070,34	-5 726 858,21
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 002 961,67	-691 591,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	6 233 108,67	-6 418 449,80

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

La valeur liquidative de l'OPCVM à un jour donné est calculée sur la base des cours de la veille. En cas d'évènement de marché exceptionnel, elle est susceptible d'être recalculée afin de garantir l'absence d'opportunités de market timing.

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger :

- Valeurs françaises et de la zone Europe et titres étrangers négociés en Bourse de Paris :
- => Dernier cours du jour de valorisation.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres et actions d'OPC:

Les parts ou actions d'OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables :

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- En l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations à terme fermes et conditionnelles :

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés taux sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés taux sont évaluées au cours de clôture de la veille.

Opérations de gré à gré :

- Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

Opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres:

- Acquisitions temporaires de titres

Les reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique

« créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

- Cessions temporaires de titres

Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.

La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

- Garanties financières et appels de marges

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise).
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps au nominal du contrat
 - Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.

- Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPCVM a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons courus.

Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus, sauf pour les contrats à terme fermes et conditionnels.

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Catégorie de parts	Frais de gestion, frais indirects et commissions de surperformance				Commissions de mouvement		
	Assiette	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commission de surperformance	Assiette	Commission perçue par le dépositaire	Commission perçue par la société de gestion
Part IC	Actif net	Taux maximum : 0,20% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Néant
Part ID	Actif net	Taux maximum : 0,20% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Néant
Part M	Actif net	Taux maximum : 0,30% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Néant
Part N	Actif net	Taux maximum : 0,30% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Néant
Part R	Actif net	Taux maximum : 0,40% TTC	Non significatif (1)	Néant	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité	Néant

(1) Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%.

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM. Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA MONETAIRE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA MONETAIRE ID	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report. Possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA MONETAIRE M	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA MONETAIRE N	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA MONETAIRE R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	4 200 602 806,70	2 335 078 286,44
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	14 861 517 446,70	15 600 647 281,78
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 533 204 709,51	-13 717 887 555,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	59 782,80	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 212 596,19	-7 452 446,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-79,70	
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 237 363,27	-4 055 136,92
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 166 040,40	-4 403 403,67
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 403 403,67	348 266,75
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	407 127,70	-763,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	417 575,58	10 447,88
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-10 447,88	-11 211,82
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 236 070,34	-5 726 858,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 528 643 212,11	4 200 602 806,70

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	674 145 445,08	26,66
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	355 253 783,10	14,05
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	24 926 375,86	0,98
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	939 587 119,44	37,16
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	1 993 912 723,48	78,85
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	1 312 000 000,00	51,89
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 312 000 000,00	51,89
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	1 675 727 936,07	66,27	318 184 787,41	12,58				
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							435 111 205,77	17,21
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	1 312 000 000,00	51,89						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	1 919 384 780,54	75,91	74 527 942,94	2,95						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	435 111 205,77	17,21								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	1 302 000 000,00	51,49	10 000 000,00	0,40						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	1 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 000,00
DETTES		
	Achats à règlement différé	19 963 976,11
	Frais de gestion fixe	177 057,19
	Collatéraux	840 000,00
TOTAL DES DETTES		20 981 033,30
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-20 980 033,30

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA MONETAIRE IC		
Parts souscrites durant l'exercice	69 564,587	14 742 328 314,44
Parts rachetées durant l'exercice	-77 492,734	-16 424 478 450,84
Solde net des souscriptions/rachats	-7 928,147	-1 682 150 136,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 714,531	
Part GROUPAMA MONETAIRE ID		
Parts souscrites durant l'exercice	896,910	8 847 937,37
Parts rachetées durant l'exercice	-714,237	-7 047 593,54
Solde net des souscriptions/rachats	182,673	1 800 343,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	182,683	
Part GROUPAMA MONETAIRE M		
Parts souscrites durant l'exercice	82 038,815	83 857 243,70
Parts rachetées durant l'exercice	-83 751,797	-85 596 366,93
Solde net des souscriptions/rachats	-1 712,982	-1 739 123,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 996,836	
Part GROUPAMA MONETAIRE N		
Parts souscrites durant l'exercice	37 112,829	18 842 718,74
Parts rachetées durant l'exercice	-31 535,616	-16 025 244,80
Solde net des souscriptions/rachats	5 577,213	2 817 473,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 193,211	
Part GROUPAMA MONETAIRE R		
Parts souscrites durant l'exercice	15 262,000	7 641 232,45
Parts rachetées durant l'exercice	-113,950	-57 053,40
Solde net des souscriptions/rachats	15 148,050	7 584 179,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 148,050	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA MONETAIRE IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA MONETAIRE ID Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA MONETAIRE M Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA MONETAIRE N Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA MONETAIRE R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 544 636,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA MONETAIRE ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	820,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA MONETAIRE M	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	19 364,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA MONETAIRE N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13 515,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA MONETAIRE R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	187,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			120 019 707,17
Instruments financiers à terme	FR0010213355	GROUPAMA ENTREPRISES IC	120 019 707,17
Total des titres du groupe			120 019 707,17

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	6 233 108,67	-6 418 449,80
Total	6 233 108,67	-6 418 449,80

	29/12/2022	30/12/2021
Part GROUPAMA MONETAIRE IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 137 249,12	-6 372 356,64
Total	6 137 249,12	-6 372 356,64

	29/12/2022	30/12/2021
Part GROUPAMA MONETAIRE ID		
Affectation		
Distribution	5 372,71	
Report à nouveau de l'exercice	1,47	
Capitalisation		-0,01
Total	5 374,18	-0,01
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	182,683	0,010
Distribution unitaire	29,41	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	29/12/2022	30/12/2021
Part GROUPAMA MONETAIRE M		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	42 960,36	-29 284,32
Total	42 960,36	-29 284,32

	29/12/2022	30/12/2021
Part GROUPAMA MONETAIRE N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	34 149,15	-16 808,83
Total	34 149,15	-16 808,83

	29/12/2022	30/12/2021
Part GROUPAMA MONETAIRE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	13 375,86	
Total	13 375,86	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 525 652,42	-8 090 958,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-7 525 652,42	-8 090 958,86

	29/12/2022	30/12/2021
Part GROUPAMA MONETAIRE IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 427 367,50	-8 032 855,56
Total	-7 427 367,50	-8 032 855,56

	29/12/2022	30/12/2021
Part GROUPAMA MONETAIRE ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 294,99	-0,04
Total	-4 294,99	-0,04

	29/12/2022	30/12/2021
Part GROUPAMA MONETAIRE M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-51 991,00	-36 913,89
Total	-51 991,00	-36 913,89

	29/12/2022	30/12/2021
Part GROUPAMA MONETAIRE N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-41 327,70	-21 189,37
Total	-41 327,70	-21 189,37

	29/12/2022	30/12/2021
Part GROUPAMA MONETAIRE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-671,23	
Total	-671,23	

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
Actif net Global en EUR	2 545 457 624,05	2 207 900 848,24	2 335 078 286,44	4 200 602 806,70	2 528 643 212,11
Part GROUPAMA MONETAIRE IC en EUR					
Actif net	2 318 246 853,42	2 103 625 225,01	2 328 919 747,93	4 170 437 335,60	2 487 988 401,60
Nombre de titres	10 822,227	9 840,600	10 919,636	19 642,678	11 714,531
Valeur liquidative unitaire	214 211,62	213 770,02	213 278,15	212 315,11	212 384,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-236,81	-226,03	-252,86	-408,94	-634,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-251,58	-268,73	-246,59	-324,41	523,90
Part GROUPAMA MONETAIRE ID en EUR					
Actif net	99 662 615,62	56 771 593,26	99,19	98,80	1 807 033,45
Nombre de titres	10 005,010	5 711,010	0,010	0,010	182,683
Valeur liquidative unitaire	9 961,27	9 940,73	9 919,00	9 880,00	9 891,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,01	-10,51	-10,00	-4,00	-23,51
Distribution unitaire sur résultat					29,41
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat	-11,69	-12,49	-13,00	-1,00	
Part GROUPAMA MONETAIRE M en EUR					
Actif net	127 449 249,27	42 594 793,39	582 684,10	19 164 606,44	17 415 701,39
Nombre de titres	123 323,163	41 300,962	566,288	18 709,818	16 996,836
Valeur liquidative unitaire	1 033,45	1 031,33	1 028,95	1 024,31	1 024,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,14	-1,09	-1,21	-1,97	-3,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,21	-1,29	-1,18	-1,56	2,52

	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
Part GROUPAMA MONETAIRE N en EUR					
Actif net	98 905,74	4 909 236,58	5 575 755,22	11 000 765,86	13 843 651,85
Nombre de titres	192,624	9 580,771	10 906,631	21 615,998	27 193,211
Valeur liquidative unitaire	513,46	512,41	511,23	508,92	509,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,56	-0,54	-0,60	-0,98	-1,51
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,60	-0,64	-0,59	-0,77	1,25
Part GROUPAMA MONETAIRE R en EUR					
Actif net					7 588 423,82
Nombre de titres					15 148,050
Valeur liquidative unitaire					500,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-0,04
Capitalisation unitaire sur résultat					0,88

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
ENDESA SA 020323 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 977 921,33	0,20
ENDE ZCP 08-02-23	EUR	25 000 000	24 926 375,86	0,98
TOTAL ESPAGNE			29 904 297,19	1,18
FRANCE				
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 160323 FIX 0	EUR	20 000 000	19 885 279,63	0,78
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 260123 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 951 625,91	0,91
COVIVIO SA (EX 270123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 990 072,20	0,20
COVIVIO SA 090123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 981 799,17	0,79
CREDIT AGRICOLE SA 301222 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 999 306,70	0,51
EDF ZCP 16-01-23	EUR	23 000 000	22 968 635,57	0,91
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 060223 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 921 266,04	1,18
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 070223 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 932 757,91	0,98
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 080223 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 930 765,32	0,98
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 170123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 957 353,91	1,19
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 300123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 956 498,74	0,79
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 310123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 954 584,27	0,79
ELIS SA EX HOLDELIS SA 060323 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 942 547,31	0,43
ELIS SA EX HOLDELIS SA 220223 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 978 476,91	0,20
ENGIE OISEST+0.11% 03-02-23	EUR	20 000 000	20 049 620,28	0,80
ENGIE SA 090123 OISEST 0.08	EUR	30 000 000	30 031 924,04	1,19
ENGIE SA 260123 OISEST 0.13	EUR	25 000 000	25 068 955,52	0,99
ENGIE SA 301222 OISEST 0.08	EUR	35 000 000	35 047 459,56	1,38
FAURECIA 050423 OISEST 0.71	EUR	6 000 000	6 011 000,31	0,24
FAURECIA 140423 OISEST 0.8	EUR	9 000 000	9 031 430,64	0,35
FAURECIA 230123 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 969 757,24	0,59
FAURECIA 250123 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 946 256,00	0,91
FAURECIA 270423 OISEST 0.72	EUR	9 500 000	9 505 544,77	0,38
FAURECIA ZCP 27-01-23	EUR	10 000 000	9 975 143,63	0,40
FAUR OISEST+0.82% 31-03-23	EUR	10 000 000	10 040 922,57	0,40
GROUPE EIFFAGE 060223 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 949 462,70	0,79
GROUPE EIFFAGE 270123 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 965 661,66	0,71
ILIAD SA 200123 FIX 0.0	EUR	14 500 000	14 474 650,95	0,58
ILIAD ZCP 13-01-23	EUR	15 000 000	14 980 384,74	0,59
ITM ENTREPRISES 050123 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 988 093,35	0,60
ITM ENTREPRISES 060223 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 914 867,70	1,18
LAGARDERE SA 060223 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 993 717,99	0,07
LAGARDERE SA 210223 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 939 712,74	0,55
LAGARDERE SA 300123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 952 446,67	0,79
PSA BA OISEST+0.16% 28-02-23	EUR	30 000 000	30 086 040,36	1,19
RCI BA OISEST+0.15% 27-02-23	EUR	38 000 000	38 113 624,61	1,51
RENAULT SA 040123 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 991 941,49	0,75
RENAULT SA 090123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 989 744,30	0,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RENAULT SA 270323 FIX 0.0	EUR	27 000 000	26 838 117,48	1,07
SEB SA 270123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 980 726,76	0,39
VALEO SA 190123 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 916 753,28	1,98
VALEO SA 240423 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 912 445,12	0,39
VICAT SA 060123 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 996 559,15	0,16
VICAT SA 090123 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 991 708,97	0,31
VICAT SA 100123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 994 465,21	0,20
VICAT SA 120123 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 991 628,67	0,28
VICAT SA 160123 FIX 0.0	EUR	18 000 000	17 971 759,61	0,71
VICAT ZCP 13-01-23	EUR	6 500 000	6 491 599,03	0,25
TOTAL FRANCE			852 455 096,69	33,71
PAYS-BAS				
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 070223 FIX 0.	EUR	20 000 000	19 945 709,90	0,80
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 240123 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 977 762,66	0,47
TOTAL PAYS-BAS			31 923 472,56	1,27
ROYAUME-UNI				
BARC B OISEST+0.12% 03-02-23	EUR	35 000 000	35 083 319,52	1,39
BARC B OISEST+0.16% 08-03-23	EUR	40 000 000	40 088 345,70	1,59
BARCLAYS BANK PLC 301123 OISEST 0.4	EUR	30 000 000	30 026 599,53	1,18
TOTAL ROYAUME-UNI			105 198 264,75	4,16
SUEDE				
SCANIA CV AB 080323 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 906 820,29	0,79
SCANIA CV AB 280223 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 937 652,56	0,58
TOTAL SUEDE			34 844 472,85	1,37
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 054 325 604,04	41,69
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 300123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 940 991,30	1,19
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 310123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 976 603,99	0,39
TOTAL ALLEMAGNE			39 917 595,29	1,58
ESPAGNE				
FERROVIAL SA 230123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 982 284,95	0,39
TOTAL ESPAGNE			9 982 284,95	0,39
IRLANDE				
ARABELLA FINAN 070223 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 891 881,79	1,58
ARABELLA FINAN 270123 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 931 451,01	1,58
ARABELLA FINAN 300123 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 954 084,48	0,98
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 130223 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 904 263,71	1,18
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 230123 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 972 376,48	0,59
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 100223	EUR	30 000 000	29 916 405,43	1,19
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 250123	EUR	50 000 000	49 908 323,15	1,97
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 270223	EUR	40 000 000	39 844 431,58	1,58
TOTAL IRLANDE			269 323 217,63	10,65
ITALIE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
FCA BANK SPA 080323 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 939 518,78	0,79
SNAM SPA 230123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 965 737,63	0,79
TOTAL ITALIE			39 905 256,41	1,58
LUXEMBOURG				
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 260123 FIX 0.	EUR	25 000 000	24 953 233,21	0,99
TOTAL LUXEMBOURG			24 953 233,21	0,99
PAYS-BAS				
COCA COLA HBC FINANCE BV 170123 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 978 449,78	0,63
EDP FINANCE BV 310123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 929 839,70	1,18
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 020223 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 925 481,65	1,19
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 050123 FIX	EUR	30 000 000	29 976 790,81	1,19
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 060223 FIX	EUR	43 500 000	43 384 080,88	1,71
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 300123 FIX 0.0	EUR	27 000 000	26 937 965,20	1,07
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 300123 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 918 389,07	1,58
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 230123 FIX 0.	EUR	50 000 000	49 915 820,43	1,97
NATWEST MARKETS N.V. 200123 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 941 647,29	1,58
TOTAL PAYS-BAS			305 908 464,81	12,10
ROYAUME-UNI				
NATWEST MARKETS PLC 200123 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 941 647,29	1,57
SSE PLC. 190123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 953 617,48	1,18
SSE PLC. 260123 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 950 826,02	0,99
SSE ZCP 27-01-23	EUR	10 000 000	9 979 711,24	0,40
SSE ZCP 31-01-23	EUR	20 000 000	19 954 370,86	0,79
TOTAL ROYAUME-UNI			124 780 172,89	4,93
SUEDE				
VATTENFALL AB 160123 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 944 126,48	1,58
VATTENFALL AB 170123 FIX 0.0	EUR	55 000 000	54 919 953,91	2,18
VATTENFALL AB 190123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 952 813,86	1,18
TOTAL SUEDE			124 816 894,25	4,94
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			939 587 119,44	37,16
TOTAL Titres de créances			1 993 912 723,48	78,85
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	53 262,7897	120 019 707,17	4,75
TOTAL FRANCE			120 019 707,17	4,75
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			120 019 707,17	4,75
TOTAL Organismes de placement collectif			120 019 707,17	4,75
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/0.097	EUR	46 000 000	126 201,46	
OISEST/0.0/FIX/0.157	EUR	94 500 000	238 934,75	0,01
OISEST/0.0/FIX/0.168	EUR	50 000 000	130 259,00	0,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/0.176	EUR	73 000 000	193 528,84	
OISEST/0.0/FIX/1.403	EUR	40 000 000	-2 687,60	
OISEST/0.0/FIX/1.434	EUR	55 000 000	-3 804,90	
OISEST/0.0/FIX/1.478	EUR	30 000 000	-3 409,20	
OISEST/0.0/FIX/1.482	EUR	30 000 000	-3 715,50	
OISEST/0.0/FIX/1.482	EUR	50 000 000	-6 192,50	
OISEST/0.0/FIX/1.547	EUR	19 000 000	-1 265,78	
OISEST/0.0/FIX/1.554	EUR	30 000 000	-2 067,30	
OISEST/0.0/FIX/1.576	EUR	10 000 000	-1 564,60	
OISEST/0.0/FIX/1.577	EUR	73 000 000	-9 079,01	
OISEST/0.0/FIX/1.596	EUR	10 000 000	-1 367,20	
OISEST/0.0/FIX/1.598	EUR	10 000 000	-934,40	
OISEST/0.0/FIX/1.634	EUR	10 000 000	-922,90	
OISEST/0.0/FIX/1.665	EUR	30 000 000	-5 179,20	
OISEST/0.0/FIX/1.680	EUR	30 000 000	-3 260,40	
OISEST/0.0/FIX/1.683	EUR	23 000 000	-3 290,61	
OISEST/0.0/FIX/1.718	EUR	15 000 000	-1 497,30	
OISEST/0.0/FIX/1.724	EUR	20 000 000	-3 438,80	
OISEST/0.0/FIX/1.735	EUR	12 000 000	-1 274,88	
OISEST/0.0/FIX/1.745	EUR	20 000 000	-3 359,00	
OISEST/0.0/FIX/1.752	EUR	25 000 000	-4 676,75	
OISEST/0.0/FIX/1.782	EUR	30 000 000	-6 630,90	
OISEST/0.0/FIX/1.787	EUR	7 000 000	-292,88	
OISEST/0.0/FIX/1.791	EUR	30 000 000	-2 353,50	
OISEST/0.0/FIX/1.814	EUR	43 500 000	-2 498,20	
OISEST/0.0/FIX/1.814	EUR	47 000 000	-7 786,96	
OISEST/0.0/FIX/1.817	EUR	30 000 000	-7 957,80	
OISEST/0.0/FIX/1.828	EUR	25 000 000	-1 236,00	
OISEST/0.0/FIX/1.830	EUR	30 000 000	-2 561,10	
OISEST/0.0/FIX/1.834	EUR	20 000 000	-1 195,00	
OISEST/0.0/FIX/1.834	EUR	30 000 000	-2 770,50	
OISEST/0.0/FIX/1.834	EUR	2 000 000	-184,70	
OISEST/0.0/FIX/1.836	EUR	25 000 000	-1 096,50	
OISEST/0.0/FIX/1.868	EUR	5 000 000	-714,60	
OISEST/0.0/FIX/1.885	EUR	20 000 000	-259,40	
OISEST/0.0/FIX/1.915	EUR	40 000 000	-6 028,40	
OISEST/0.0/FIX/1.934	EUR	15 000 000	-2 154,60	
OISEST/0.0/FIX/1.957	EUR	5 000 000	-560,60	
OISEST/0.0/FIX/1.981	EUR	11 000 000	-776,27	
OISEST/0.0/FIX/1.998	EUR	14 000 000	-141,54	
OISEST/0.0/FIX/1.999	EUR	20 000 000	-836,80	
OISEST/0.0/FIX/2.062	EUR	20 000 000	857,60	
OISEST/0.0/FIX/2.184	EUR	27 000 000	435,24	
OISEST/0.0/FIX/2.297	EUR	10 000 000	387,00	
TOTAL Swaps de taux			579 579,81	0,02
TOTAL Autres instruments financiers à terme			579 579,81	0,02
TOTAL Instrument financier à terme			579 579,81	0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE S.G.S.S.	EUR	29,18	29,18	
TOTAL Appel de marge			29,18	
Créances			1 000,00	
Dettes			-20 981 033,30	-0,83
Comptes financiers			435 111 205,77	17,21
Actif net			2 528 643 212,11	100,00

Part GROUPAMA MONETAIRE ID	EUR	182,683	9 891,63	
Part GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	11 714,531	212 384,81	
Part GROUPAMA MONETAIRE N	EUR	27 193,211	509,08	
Part GROUPAMA MONETAIRE M	EUR	16 996,836	1 024,64	
Part GROUPAMA MONETAIRE R	EUR	15 148,050	500,95	

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA MONETAIRE ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 372,71	EUR	29,41	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	5 372,71	EUR	29,41	EUR

7. ANNEXE(S)

GROUPAMA MONETAIRE - ID

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Libellé du produit	GROUPAMA MONETAIRE - ID	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0013153772	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	https://www.groupama-am.com/fr/
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Le produit est un FCP de droit français de type UCI, classé monétaire standard.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Politique de revenus : Distribution

SOUSCRIPTEURS : Institutionnels

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		3 mois
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 936,53 €
	Rendement annuel moyen	-0,64 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 936,53 €
	Rendement annuel moyen	-0,64 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 949,21 €
	Rendement annuel moyen	-0,51 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 968,77 €
	Rendement annuel moyen	-0,31 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de 3 mois en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

		3 mois
Coûts totaux		52,21 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)		0,52 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après une période de 3 mois	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	0,08 % de la valeur de votre investissement par an.	2,1 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0,125 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	3 mois
----------------------------------	--------

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013153772/publication>. Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail serviceclient@groupama-am.fr.

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013153772/publication>.

GROUPAMA MONETAIRE - M

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Libellé du produit	GROUPAMA MONETAIRE - M	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0010693069	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	https://www.groupama-am.com/fr/
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Le produit est un FCP de droit français de type UCI, classé monétaire standard.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation

SOUSCRIPTEURS : Institutionnels

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserveriez le produit sur une période de 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		3 mois
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 936,53 €
	Rendement annuel moyen	-0,64 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 936,53 €
	Rendement annuel moyen	-0,64 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 949,21 €
	Rendement annuel moyen	-0,51 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 968,77 €
	Rendement annuel moyen	-0,31 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de 3 mois en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

		3 mois
Coûts totaux		52,21 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)		0,52 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après une période de 3 mois	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	0,08 % de la valeur de votre investissement par an.	2,1 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0,125 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	3 mois
----------------------------------	--------

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693069/publication>. Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail serviceclient@groupama-am.fr.

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693069/publication>.

GROUPAMA MONETAIRE - N

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Libellé du produit	GROUPAMA MONETAIRE - N	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0010693085	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	https://www.groupama-am.com/fr/
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Le produit est un FCP de droit français de type UCI, classé monétaire standard.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation

SOUSCRIPTEURS : Tous souscripteurs

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		3 mois
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 936,53 €
	Rendement annuel moyen	-0,64 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 936,53 €
	Rendement annuel moyen	-0,64 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 949,21 €
	Rendement annuel moyen	-0,51 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 968,77 €
	Rendement annuel moyen	-0,31 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de 3 mois en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

		3 mois
Coûts totaux		52,21 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)		0,52 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après une période de 3 mois	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	0,08 % de la valeur de votre investissement par an.	2,1 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0,125 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	3 mois
----------------------------------	--------

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693085/publication>. Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail serviceclient@groupama-am.fr.

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0010693085/publication>.

GROUPAMA MONETAIRE - R

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Libellé du produit	GROUPAMA MONETAIRE - R	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	FR0013277753	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	https://www.groupama-am.com/fr/
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

OBJECTIF

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Le produit est un FCP de droit français de type UCI, classé monétaire standard.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments obligataires et monétaires analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion, de pays membres de l'OCDE.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Politique de revenus : Capitalisation

SOUSCRIPTEURS : Distributeurs

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserveriez le produit sur une période de 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		3 mois
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 936,57 €
	Rendement annuel moyen	-0,63 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 936,57 €
	Rendement annuel moyen	-0,63 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 948,68 €
	Rendement annuel moyen	-0,51 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 968,23 €
	Rendement annuel moyen	-0,32 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de 3 mois en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2019 et 2019.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

		3 mois
Coûts totaux		52,74 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)		0,53 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après une période de 3 mois	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	0,08 % de la valeur de votre investissement par an.	2,1 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0,650 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	3 mois
----------------------------------	--------

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013277753/publication>. Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail serviceclient@groupama-am.fr.

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013277753/publication>.

Dénomination du produit : GROUPAMA
MONETAIRE - ID

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 21,07%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Année	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement	Univers d'investissement
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)

2022	Politique en matière des droits de l'homme (%)	92,3	97,75	92,64	98,58
2022	Intensité carbone (t CO ²)	610	91,45	815,26	53,61
2022	Note ESG	85,28	96,17	60	100
2021	Politique en matière des droits de l'homme (%)	-	-	-	-
2021	Intensité carbone (t CO ²)	-	-	-	-
2021	Note ESG	-	-	-	-

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

Part des investissements durables	21,07%
-----------------------------------	--------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Certains indicateurs portant sur les principales incidences négatives sont considérés tout au long du processus d'investissement et font partie intégrante de la méthodologie ESG adoptée par l'OPC. Les investissements potentiels seront donc examinés via l'analyse de données quantitatives et qualitatives, conformément à la stratégie d'investissement de l'OPC. Une évaluation des principales incidences négatives sera effectuée au niveau de l'OPC et sera rapportée annuellement au sein du rapport périodique du Compartiment.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Violations des principes de l'UNG	Non suivi des violations des principes de l'UNG
-	-

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1				
		Émissions de GES de niveau 2				
		Émissions de GES de niveau 3				
		Émissions totales de GES				
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone				
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements				
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles				
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie					
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique					
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones				
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires				

		d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales				
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations				
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements				
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres				
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées				
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement				
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.				

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2022 au 31/12/2022

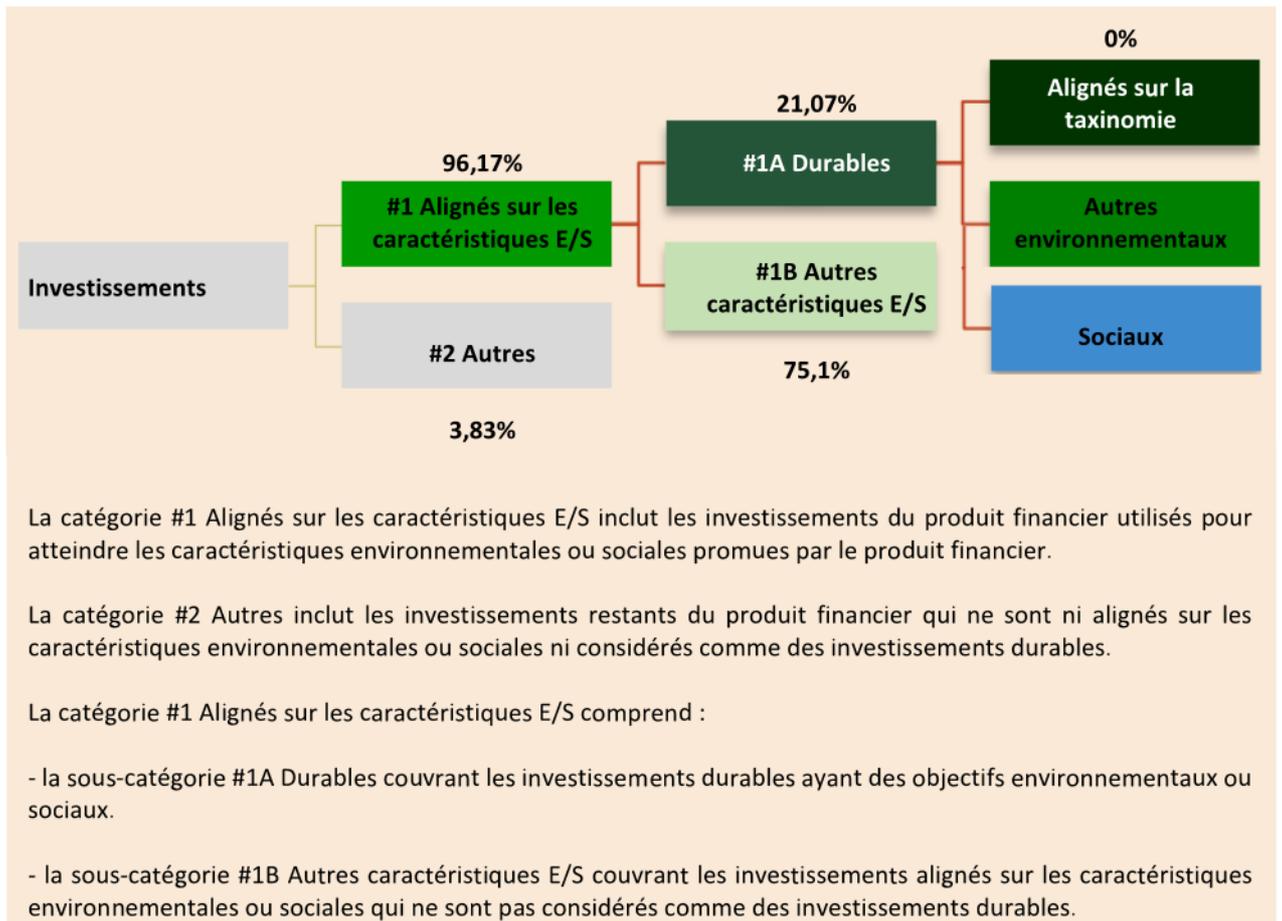
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NEUCP LBP 20221027 20221028 0.65 - 28/10/22	OWNED_NO_GUARANTEE	1.37%	France
NEUCP LBP 20221026 20221027 0.65 - 27/10/22	OWNED_NO_GUARANTEE	1.13%	France
NEUCP LBP 20220425 20220426 - 0.57 - 26/04/22	OWNED_NO_GUARANTEE	0.93%	France
NEUCP LBP 20220203 20220204 - 0.57 - 04/02/22	OWNED_NO_GUARANTEE	0.81%	France
NEUCP LBP 20220620 20220621 - 0.58 - 21/06/22	OWNED_NO_GUARANTEE	0.81%	France
NEUCP CNCA 20220915 20220916 0.67 - 16/09/22	BANKING	0.78%	France
NEUCP LBP 20220427 20220428 - 0.57 - 28/04/22	OWNED_NO_GUARANTEE	0.76%	France
NEUCP CNCA 20220810 20220811 -0.07 - 11/08/22	BANKING	0.74%	France
GROUPAMA ENTREPRISES - IC	OPC	0.71%	France
NEUCP LBP 20220617 20220620 - 0.58 - 20/06/22	OWNED_NO_GUARANTEE	0.69%	France
NEUCP CNCA 20220811 20220812 -0.07 - 12/08/22	BANKING	0.69%	France
NEUCP LBP 20220204 20220207 - 0.57 - 07/02/22	OWNED_NO_GUARANTEE	0.64%	France
NEUCP LBP 20220621 20220622 - 0.58 - 22/06/22	OWNED_NO_GUARANTEE	0.64%	France
NEUCP CNCA 20220919 20220920 0.67 - 20/09/22	BANKING	0.61%	France
NEUCP CNCA 20220920 20220921 0.67 - 21/09/22	BANKING	0.61%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

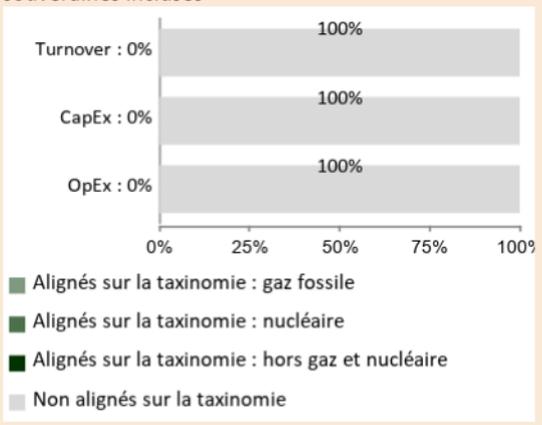
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie** de l'UE ?

- Oui
 Nucléaire
 Gaz fossile
 Non

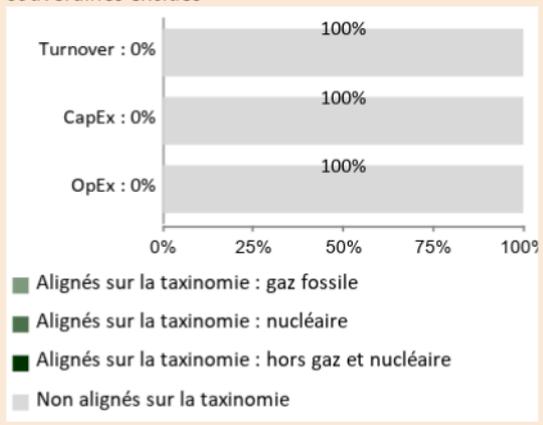
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 0,21% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	0%
---	-----------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2022	0%
2021	-



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie	-
---	---



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
---	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le portefeuille Groupama Monétaire respecte tous les objectifs fixés lors du passage de l'article 8 en 2022. La note moyenne ESG du portefeuille est d'environ 86 sur l'année contre un univers à 60, son taux de couverture est d'environ 94% hors liquidités. Le fond par ailleurs applique les exclusions sur les filières jugées non compatibles avec la politique ESG de Groupama AM (exclusion Charbon, Energies fossiles non conventionnelles et armes controversées), le score Co2 est à 619 contre 815 pour son univers avec un taux de couverture à 91% contre un univers à 54%. Les deux autres piliers que sont « Social » et « Gouvernance » sont respectivement à 84 et 75 VS 60 pour leur univers.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

LOI ENERGIE CLIMAT

Le rapport Article 29 du fonds sera publié sur la page produit du fonds du site internet de GROUPAMA AM dans le courant d'ici le 30 avril 2023.

[https://produits.groupama-am.com/fre/fr0010693085/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/fr0010693085/(tab)/publication)